



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT MARTIN D'ABLOIS

51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS
Téléphone : 03.26.59.95.00 Télécopie : 03.26.51.95.53

CONSEIL MUNICIPAL

9 Décembre - 2015

Les membres du conseil municipal sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle à Saint Martin d'Ablois, le mercredi 9 décembre à 19 heures 45 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Aménagement d'une salle pour la création d'une bibliothèque.
- Demande de subvention pour la création d'un sentier de randonnée.
- Travaux en régie.
- Fixation d'un tarif pour nouveau branchement d'eau potable.
- Travaux divers
- Révision d'un loyer relatif à un logement communal
- Transferts de crédits.
- Réforme de l'intercommunalité (loi NOTRe) :
- Avis sur le projet de schéma de coopération intercommunale départemental.
- Informations et questions diverses.

- Procès-verbal -

L'an deux mil quinze, le 9 décembre, à 19 heures 45, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de la séance :

Mr Jackie BARROIS, Mmes Marie Line CHARPENTIER, Laurence CORNU, Mr Yves DELIGNY, Mr Daniel NIVOIS,
Mrs Eric BOONEN, Johnny BREUL, Benoît DUPONT, Hervé GUEDRAT, Olivier HUOT,
Mmes Ingrid BOURLON, Catherine FONTANESI, Nicole LAUDET, Agnès MELIN, Fanny VIGNON.

Mr Benoît DUPONT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Date de la convocation : 4 décembre 2015

N° 1 – Aménagement d’une salle pour la création d’une bibliothèque.

Suite à la présentation par Madame Nicole LAUDET, animatrice de la commission municipale « Culture-Patrimoine-Histoire locale » du projet de création d’une bibliothèque dans une salle de l’ancienne école mixte 1, le Maire présente les différents travaux à exécuter et les achats de matériel et de fournitures.

Les premiers travaux à entreprendre concernent le remplacement de trois fenêtres.

Aussi, après avoir étudié plusieurs devis, le Conseil municipal, à l’unanimité, décide de retenir celui établi par l’entreprise BAT’MEN, 51530 Dizy, soit 2933, 57 € T.T.C.

N° 2 – Demande de subvention pour la création d’un sentier de randonnée.

Le Maire présente un dossier de demande de subvention communale, relatif à la création d’un sentier de randonnée par l’Association Nature et Patrimoine Ablutien.

Il précise que des subventions peuvent être allouées par d’autres organismes.

Afin d’établir les dossiers de subvention, les informations complémentaires nécessaires seront demandées au Président de ladite association.

N° 3 – Travaux en régie.

Au cours de l’année 2015, les travaux en régie réalisés concernent :

La pose du carrelage dans le local « matériel » à la Halle des Sports, soit 662,30 € T.T.C,

Les travaux de restauration du lavoir sis rue du Pont de la Brèche : 1038,66 € T.T.C,

La création d’un parterre au Monument aux morts : 1017,95 € T.T.C,

soit l’achat de fournitures d’un montant de 2.718,91 € T.T.C qu’il convient de transférer de la section de fonctionnement à la section d’investissement.

Aussi, le Conseil municipal, à l’unanimité, décide les opérations budgétaires suivantes :

ouverture de crédits de 2.720 € au compte 722

ouverture de crédits de 663 € au compte 21318-75 :Carrelage Halle des sports

ouverture de crédits de 1039 € au compte 21311-430: Restauration du lavoir sis rue du Pont de la Brèche,

ouverture de crédits de 1018 € au compte 2138-76 Parterre du Monuments aux morts.

+ 023 dépenses : 2.720 €

+ 021 recettes : 2.720 €

N° 4 – Eclairage extérieur de la Halle des sports.

A l’unanimité, le Conseil municipal décide de faire exécuter les travaux suivants :

Pose de l’éclairage à l’extérieur de la Halle des sports : fourniture et pose d’un projecteur LED 150W et d’un détecteur de mouvement : 1.534,80 € T.TC.

N° 5 – Restauration d'un tableau à l'église.

Le Maire propose aux membres de l'assemblée de faire remettre en état par Madame Renoux, la copie de « la Belle Jardinière » de Raphaël.

Le montant de l'intervention est fixé à environ 1.900 € TTC.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

N° 6 – Transferts de crédits.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide les transferts de crédits ci-après :

-transfert de 2.934 € du compte 61523 au programmed'investissement 21318-77
«Aménagement d'une salle de bibliothèque»

-transfert de 1.535 € du compte 61523 au programme d'investissement 21318-78 « éclairage
extérieur de la Halle des sport ».

-transfert de 1.284 € du compte 61523 au programmed'investissement 2132-79 « Remplacement
chauffe-eau logement Parc du Sourdon »

+ 023 dépenses : 5.753 €

+ 021 recettes : 5.753 €

N° 7 – Révision d'un loyer.

En application de l'indice national connu, il décidé, à l'unanimité, de procéder à la révision du loyer mensuel relatif au logement n° 2 sis à l'ancienne école mixte 1, soit 433,93 € à compter du 1^{er} janvier 2016.

N° 8 – Vente de la coupe d'emprise sur les parcelles 1, 2 , 3 et 4 de la forêt communale.

Suite aux travaux afférents à la protection des lignes d'alimentation électrique réalisés par E.D.F, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition adressée par l'ONF, soit la vente de 61 m3 de bois. Le montant de ladite vente est estimé au minimum à 1.200 €.

N° 9 – Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Vu la loi 2015.991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui prévoit dans chaque département, l'établissement d'un projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui doit prévoir la constitution d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants (des adaptations à ce seuil sont possibles, sans pouvoir être inférieur à 5000 habitants),

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne élaboré par le représentant de l'Etat dans le département, présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) de la Marne, le 12 octobre 2015 et adressé ce même jour aux communes, EPCI (communautés de communes et communautés d'agglomération) et syndicats pour avis,

Le Maire :

- rappelle les différentes réunions de travail du conseil municipal et en particulier la réunion du 2 décembre 2015,

- sollicite des membres présents, un avis à transmettre à Monsieur le Préfet,

A la demande de plus d'un tiers des membres présents, le Conseil municipal décide de recourir au vote à bulletin secret :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Nombre de bulletins : 15

Résultat du vote : 8 voix contre, 7 voix pour.

Le Conseil municipal rejette donc le projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit la fusion de la communauté de communes des coteaux de la Marne, de la communauté de communes de la Brie des étangs et de la communauté de communes des deux vallées.

N° 10 - Transfert de crédits.

A l'unanimité, le transfert de crédit suivant est adopté :

-Transfert du compte 61522 au compte 6455 d'un montant de 6.610 euros.

+ 023 dépenses : 6.610 €

+ 021 recettes : 6.610 €

N° 11 – Transfert de crédits.

A l'unanimité, le transfert de crédit suivant est adopté :

-Transfert du compte 61522 au compte 6488 d'un montant de 3100 euros.

+ 023 dépenses : 3.100 €

+ 021 recettes : 3.100 €

La séance a été levée à 21 H 00.